# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n°2021.12.260

Modification du périmètre du droit de préemption urbain suite à approbation déclaration projet n°1 du PLU – commune de CHAMPNIERS LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD. Fabrice VERGNIER. Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir: Véronique ARLOT à Vincent YOU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

**Excusé(s)**: Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021.12.260

| STRATEGIE FONCIERE Rapporteur : Monsieur Z | IAT |
|--|-----|
|--|-----|

MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUITE A APPROBATION DECLARATION PROJET N°1 DU PLU – COMMUNE DE CHAMPNIERS

Le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de documents d'urbanisme implique la substitution de plein droit de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême aux communes dans toutes leurs délibérations et actes notamment en matière de droits de préemption.

Par délibération n°62 du 19 janvier 2017, le conseil communautaire a institué le droit de préemption urbain et a déterminé les zones pour lesquelles GrandAngoulême s'offre la possibilité d'exercer ce droit.

Par délibération du 27 mai 2021, le conseil communautaire de GrandAngoulême a prescrit, en accord avec la municipalité de la commune de Champniers, la procédure de déclaration de projet n°1 pour la délocalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage, valant mise en compatibilité du plan local de l'urbanisme (PLU) de la commune.

Suite à l'approbation de la déclaration de projet n°1 par le conseil communautaire, il est nécessaire de redéfinir le périmètre du champ d'application du droit de préemption urbain (DPU) sur la commune, ceci afin que ce périmètre corresponde aux diminutions et/ou extensions de zonage.

En effet, cette délocalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage, aujourd'hui située sur le site de l'ancien camping, en zone NGv (parcelles D1053, D1295 et D1293), au profit d'une nouvelle aire située sur la zone d'activités économique, zone UX (parcelles CB121 et CB124) nécessite de modifier respectivement les zonages en UXa et NGv afin qu'ils correspondent à ce futur projet.

Cette modification de zonage validée implique une modification du périmètre de DPU afin qu'il corresponde à cette évolution.

#### Je vous propose:

**D'APPROUVER** le périmètre de droit de préemption urbain (DPU) afin qu'il corresponde aux nouvelles délimitations des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) modifié de la commune de Champniers, afin d'ajuster l'emprise de son champ d'application aux zones crées ou modifiées.

**DE DELEGUER** à Monsieur le Président de GrandAngoulême au nom et pour le compte de GrandAngoulême le droit de préemption urbain sur ce périmètre rectifié.

**D'ENGAGER**, conformément aux articles R211-2 et R211-3 du code de l'urbanisme l'ensemble des formalités (communication, affichage, publication) règlementaires afin d'informer de la modification du périmètre du droit de préemption urbain, sur le territoire de la commune de Champniers.

**D'AUTORISER**, Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents afférents.

## APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

| Certifié exécutoire                      |                  |  |
|--|------------------|--|
| Reçu à la préfecture de la Charente le : | Affiché le :     |  |
| 17 décembre 2021                         | 17 décembre 2021 |  |